L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré et chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $50, les Banques, les Compagnies d'Assurance, et autres institutions publiques, [illegible] les bateaux à vapeur, les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnemens se paient d'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles tour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des particuliers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et au prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des théâtres paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes les annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

LIGNE DE LA MALLE DE LA NOUVELLE ORLEANS A MOBILE.

Un bateau à vapeur partira tous les jours, comme suit:

Mercredi Le Southerner, cap. Allen, pour Mobile.
Jeudi La Caroline, cap. Sutton, do
Vendredi Le Southerner, cap. Allen, do
Samedi La Caroline, cap. Sutton, do
Dimanche Le Southerner, cap. Allen, do
Lundi Le Monmouth, cap. Griffin, Mobile et Pensacola.
Mardi La Caroline, cap. Sutton, Pascagoula [illegible]

Ils partiront à 11 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à A O SLOO.
12 juil Bureau de la Malle, 15, rue du Camp.

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE-ORLEANS, PORT HUDSON, ET POINTE COUPEE.

Le capitaine Hart à le plaisir d'informer ses amis que le nouveau steamer à double bau le BRILLIANT, est arrivé et remplacera le Persian, et partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

STETSON & AVERY,
ou HAWTHORN & WOODS,
rue Gravier, Nouvelle Orléans

(☞ Ce bateau mérite l'attention du public: il est entièrement neuf et ses fourneaux sont patentés de Evans et ne peuvent faire explosion. Il y a à bord une pompe à incendie et un bateau de sauvetage pouvant contenir de 70 à 80 personnes.
31 mai—1 an

POUR LA BALIZE, EMBOUCHURE DU MISSISSIPI. (Passe de Pisquemines.)

Le soussigné ayant pris charge et ayant substitué le steamboat bon marcheur TECHE au steamboat Ontario informe respectueusement ses amis et le public et ses anciens habitués sur la côte et dans la ville, que ses voyages réguliers seront continués de l'extrémité de la rue Bienville aussi près que possible, tous les samedis matin à neuf heures, jusqu'à nouvel ordre. Il désire par ses soins et ses attentions, [illegible] le patronage qu'il a reçu jusqu'à présent. Pour fret ou passage s'adresser à S Locke & Co. Front Levee, entre les rues Douane et Bienville ou à bord à
10 juin—1p W. W. WIGGINS, capitaine.

PAQUEBOT REGULIER—Pour la Baie St. Louis, Passe-Christienne, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLY & BEIN,
9 juil 10, Nlle Levée.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET NEW-YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine J. G. Russell
" ST MARY, " R. W. Foster
" AUBURN, " P. Darby
" TRENTON, " J. Hedgett
" FAIRFIELD, " J. L. Wilson

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, tirant peu d'eau et ont été construits exprès pour le commerce. Leurs chambres ne peuvent être surpassées en confortabilité, et sont commandés par des hommes d'expérience.

Ces navires seront toujours remorqués à la vapeur en montant et en descendant le fleuve.

Pour fret ou passage s'adresser à
30nov J. W. STANTON & Co. 35, Poydras

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky 600 tonneaux, capitaine J L Rogers
" St-Louis 460 " Orice King
" Tennessee 460 " O D Wise
Barque Nashaw 400 " F A Burwell
" Sultan, 320 " J B Lindsay
" Natchez, 300 "

Tous les navires ci-dessus sont de première classe, doublés en cuivre, et ont été construits pour le commerce, ils tirent peu d'eau, et ont de beaux emménagements pour passagers. Leurs capitaines sont des hommes d'expérience. Les navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

☞ AGENT POUR LES PASSAGERS.—[illegible] les traversées régulières [illegible] de la Grande Bretagne, [illegible] Liverpool, [illegible] Texas [illegible]

ALEXANDER GOW.
Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville.
M. G. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignements qu'on lui demandera.
23 nov

A VENDRE par le soussigné pour cause diverses factures:
1000 caisses vin rouge St Julien, Grave, Larose, Lafitte, la majeure partie en bouteilles bouchées en verre, 30 liquides, caisses vieux vin Lafitte en bouteilles, 15 barils vin, 50 caisses vin Muscat, 2 balles bouchons fins courts, 1000 boites sardines à l'huile, 6 caisses eau de vie Dantzic, 30 liqueurs assorties, 1100 paniers d'anisette, 50 caisses kirsch, 120 do absynthe suisse, 10 do fruits au vinaigre assorties, 50 demi-pipes vin de vie cognac 4me preuve, 25 caisses marasquin, 11 tierçons eau-de-vie fine champagne, 100 paniers huile d'olive, 1400 chapeaux de soie pour hommes et enfants, 400 douzaines chemises couleur, pièces toile à draps, 25 paniers champagne 1re qualité, caisses vin chablis, 15 barils vin sauterne grand cru, lot de Suduirant, 80 barriques vin rouge Montferrand, barriques vieux vin grand cru de Lafitte, 100 caisses vin blanc Barsac et Sauterne, 12 sacs café St Domingue, balles cassia fistula, 100 pièces cordes d'emballage.
G. DUFOUR,
27 avril 14, Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné
100 barriques vin rouge St Julien, St. Estèphe, Talence et haut Brion,
80 demi barriques de Haut Talence,
25 do do blanc Barsac et Sauterne,
1300 caisses vin rouge St Julien, St. Estèphe, Chateau Margaux, Laffite et La Mission,
[illegible] Muscat de Frontignan,
[illegible] liqueurs assorties,
4 pipes et 25 quarts de pipe, vieux Cognac 3ème et 4ème preuve,
1000 paniers anisette fine et surfine,
[illegible] absynthe,
[illegible] vin de champagne,
[illegible] vinaigre,
[illegible] eau de fleur d'oranger,
[illegible] curaçao.
9 juil AUG. MOLIER, 90, St Louis.

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et un avantage sans pareil, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles de sa propre invention, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie n'existe que sur les dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale No 106, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 4 mai

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE COUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION

No 40, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement neuves, concernant les différentes branches de son commerce, que l'on peut actuellement visiter.

Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient à faire, il assure ses amis et particulièrement les personnes qui lui accorderont leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bénéfice moins fort que celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:

FUSILS—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.

FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: Serrures de tout genre, complètes de Clarks, vices de James, pentures à gonds, do à pâtures, clous forgés et coupes, targettes, verrous.

FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.

INSTALLATION DE SONNETTES.—Savoir ressorts de fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.

OUTILS DE MECANIQUE.—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, tarrières de Baldwin, vilbrequins et mèches, rabots, équerres d'acier, gouges, ciseaux, marteaux, casse-têtes, haches, harminettes, limes, râpes de souliers et de bois.

COUTELLERIE.—Consistant en couverts de table, manches d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.

USTENSILES DE CUISINE.—[illegible] étain, &c.

BROSSES de toutes espèces.

INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaînes à traits de boeufs, [illegible] soins, marteaux, clous à ferrer, &c. &c.

GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES, GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
6 mars WILLIAM A. RYAN

15,000 Grandes et demi Boites Sardines à l'huile de J. Colin.
300 caisses vrai Kirschenwasser;
3000 Damejeannes de 5 gallons;
100 Caisses Vins de Borde ux assortis;
50 do Fruits au jus assortis;
30 do Eau de fruits variés;
100 paniers Champagne de la marque Lambeth & co.
d'Avize;
60 caisses Cons rves de J. Colin;
60 pipes et demi pipes de Cognac de la marque de Pellevoisin et co;
25 caisses de 60 quartiers anisette,
15 do Liqueurs assorties;
12 balles Couvertures françaises de 3 points pour nègres;
7 balles Couvertures fines de 9 à 12 points pour lits,
à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
21 mai 26, Rue Bienville.

OUVERTURE — [illegible] M'L'ABBE [illegible] [illegible]

LECCIONES PARTICULARES DE LA LENGUA INGLESA.

MR. ORTON, profesor de la lengua Inglesa, tiene el honor de participar al público, a sus antiguos discipulos y a los estrangeros que continúa como hasta aquí, á dar lecciones particulares. M. Orton ha sido quieido en el espacio de siete años de enseñar el idioma Inglés en las principales instituciones de esta ciudad, su metodo sencillo y eficaz por el cual el discipulo conseguirá facilmente el fin que se propone. M. Orton posee los Idiomas Frances y Castellano y dará las instrucciones en el idioma que el discipulo desee. Las personas que quisieren honrarlo con su confianza, sean dirigidas á la Academia de Mr. Buffet, calle de Borbon No. 53, ó á la libreria de Mr. Lelievre, calle de Santana, esquina de la calle Real.

A. ORTON,
14 fev calle de Carondelet, Nº 185.

MR. ORTON, natif de Londres, professeur d'anglais, et attaché depuis sept ans, aux premières institutions de la Nouvelle-Orléans, à l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses anciens élèves et messieurs les étrangers, qu'il continue, comme par le passé, de donner ses leçons particulières en ville. Ses instructions seront données principalement par le moyen de la conversation, et dans ses explications, Mr. Orton fera alternativement usage des deux langues, suivant le désir de l'élève. L'expérience que Mr. Orton a acquise dans l'enseignement de la langue anglaise, les succès qu'il a obtenus soit dans les maisons particulières, soit dans les institutions, le mettent à même de répondre des progrès satisfaisans que feront ceux qui l'honoreront de leur confiance. On pourra s'adresser à l'institution Buffet, rue Bourbon No. 53, chez Mr. Lelièvre, libraire encoignure Royale et Ste. Anne, ou au cabinet de lecture de Mme. Ste Rose Delaunay, rue Royale No. 163.
A. ORTON.
14 fev—1 an rue Carondelet No. 185.

VICTOR BOUMAGE offre à vendre en débarquement du navire Helen Mar, de Bordeaux:
Eau de vie de cognac en 1/2 pipes;
Vin rouge en barriques;
Vin blanc en demi barriques;
Vinaigre blanc do;
Huile d'olives extra fine;
Vin rouge en caisses;
Fil à voile en petites pelottes et lignes fines.
En magasin:
100 demi pipes eau de vie de Cognac 4me. et 1re. preuve;
50 quarts de pipe do 1re. preuve;
40 barils de 30 gallons do do;
Le tout des marques Lecocq, Castillon jne. et J. J. Dupuy.
Vins rouges et blancs en barriques et demi barriques;
25 futailles et balles cordages et ficelle d'emballage;
Bouchons fins et demi fins pour bouteilles;
500 caisses vin blanc en bouteilles et demi do;
Vin de Champagne 1er choix, truffe conservées dans leur jus, sardines à l'huile en grandes et demi boîtes, cèpes à l'huile, anisette fine, liqueurs assorties, &c. 16 av

LE soussigné offre à vendre à bas prix, les marchandises ci-après:
Bombasine noire pour habits d'été,
Gilets satin noir,
100 douzaines chemises couleur et blanches,
20 do gants filet,
50 pièces foulards soie,
20 grosses suspenseurs gomme élastique,
1 caisse châles et fichus vrai filet,
3 douzaines écharpes, do,
100 do petits cols satin noir pour l'été,
2 do capottes organdi,
1 caisse chapeaux paille pour dames,
3 do do pour hommes et bambins,
100 douzaines bretelles assorties,
1 caisse cotre deux,
1 do mouchoirs madras,
20 douzaines ombrelles,
4 caisses coutils rayés et à carreaux, garantis pur fil,
50 douzaines mouchoirs batiste à ourlets et rivières,
4 caisses jaconnats français,
10 douzaines voilettes blanches et noires,
200 pièces dentelle fil,
200 do fil d'Ecosse,
50 robes mousseline suisse, brodées en couleur,
1 caisse batiste d'Ecosse en couleur pour capottes,
F. BONIS,
8 mai 30 Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les marchandises ci-après:
Vin Barsac et Sauterne en caisses de 12 bouteilles.
Vins Barsac et Sauterne en 1/2 barriques
Vins de Medoc divers crus en caisses de 12 bouteilles.
Vins do do do. en barriques.
Champagne grand mousseux carton supérieur.
Vieux cognac 1831 en baril et 1/2 pipe.
50 paniers huile superfine.
500 boites petits pois au beurre.
400 do sardines à l'huile.
100000 bouchons 1/2 longs surfins
7 caisses véritable eau de cologne,
4 do truffes au jus conservées.
F. BONIS,
1er mai 30, Vieille Levée, entre Bienville et Douane

LE soussigné offre à vendre d'importation récente:
Jaconat et mousseline français imprimés,
Mousseline suisse unie et à raies satinées,
Echales, pointes et écharpes en filet,
Gants et mitaines en fil brodés et unis,
Ombrelles brochées et parapluies,
Mérinos noir pour redingotte (triple chaîne),
Toile écrue pour draps,
Linge de table français pour service,
Barrège noir et vert,
Bas soie noirs et unis,
Mouchoirs batiste unis et à rivière garnis de dentelle,
Mouchoirs Cholet,
Bas anglais et allemands pour dames et fillettes,
Un assortiment de parfumeries fines.
4 mars D B MACARTY, 278 Bourbon.

EN magasin et à vendre à bon marché par BENJAMIN LACOSTE, 182 rue Royale entre Conti et St Louis:
Vin rouge chateau Lafitte en barriques,
de do Margaux de et 1/2 barriques,
de do St. Julien, Médoc et St. Emilion en barriques et 1/2 barriques
de do Montferrand, vins blancs, Haut Barsac, haut Sauterne et Sauterne, anisette superfine de Champus, bouchons fins, longs et demi do. 9 mai

AVIS.—Le soussigné à l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir par le navire Sunflower du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage garanties de qualité première, en outre par le même navire 300 camélias du Japon; 400 rosiers Azaléas, Daphnés de l'Inde. Il attend incessamment un assortiment d'arbres fruitiers de première qualité. Il a constamment en main des arbres et vivaces, des cèdres, Magnolias de [illegible] arbres de serre. Le tout est à vendre à des prix modérés à son établissement No. 44, rue du Canal et à son jardin à l'encoignure des rues Urquhart et Champs-Elysées, face au railroad Pontchartrain.
21 jan ☞ F. NEWMAN.

INSTRUMENS DE MUSIQUE &c. &c.

LE soussigné prévient le public qu'il vient d'arriver de France avec un grand assortiment d'instruments de musique, tels que:

Pianofortés, orgues en tous genres, guitarres, violons altos, basses, contrebasses, accordéons de tous genres clarinettes et flûtes dans tous les tons et à différentes quantités de clefs, cornets à pistons, cors d'harmonie et de chasse, trompettes d'harmonie et à clefs, ophicléides, serpens, trombones, caisses, grosses caisses, cimballes et chapeaux chinois.

Cordes de Naples de première qualité pour violons et guitares, et un grand choix de musique nouvelle pour tous les instruments. Ces instruments seront vendus à des prix très bas en gros et en détail. T. E. BENOIT,
29 déc rue de Chartres, No. 174, enc. Jefferson.

A VENDRE par J. et L. Garnier, à leur magasin, rue Royale, No. 184,
Vin rouge en barriques de différentes qualités.
do de en caisse, supérieur.
do blanc en barils, bonne qualité
do de rouge en caisse, fin.
do do do commun.
Eau de vie fine, champagne supérieure.
do de quatrième preuve.
Sardines à l'huile, en boites entières et demi-boites.
Petits pois conservés.
Fruits assortis conservés dans leur jus.
Chemises couleur. 6 mars

HERBAULT Frères, reçoivent par le navire Ohio, capitaine Kuntz, venant de Bordeaux, et offrent à vendre à des prix et conditions avantageuses:
5 demi pipes } Eau de vie de Cognac 4me preuve de
30 quarts do } diverses marques.
100 barriques vin rouge, Aubin, Talence et St. Estèphe.
60 do qualité supérieure des marques St. Julien, Pauillac, Margaux, Haut Talence.
31 demi barriques vin blanc, Graves et Sauterne.
60 do vinaigre.
600 caisses vin rouge très bonne qualité, marques St. Julien, Pauillac, Lafitte.
50 do do en demi bouteilles.
130 do vin blanc sauterne en bouteilles et demi bouteilles.
200 do liqueurs ordinaires assorties.
100 do do fines et superfines.
36 do curaçao superfin par 12 cruchons.
10 do absynthe en grandes bouteilles.
300 paniers anisette ordinaire.
150 do do fine et superfine.
25 caisses fruits à l'eau de vie en bocaux de un litre.
40 paniers d'huile superfine clarifiée.
50 caisses vermicelli.
25 do macaroni.
16 balles bouchons de 10 milliers chaque.
1 futaille de fil à voile.
38 caisses papier Medio Floretto. }
10 do do do } Convenables pour le marché Mexicain
10 de do à lettres }
HERBAULT FRERES,
7 mai 78 Bienville

AVIS AUX HABITANTS, FERMIERS de MOULIN portatif, patenté, par le moyen duquel un homme peut moudre et cribler un boisseau de blé par heure, par une seule opération.

Les moulins ci-dessus sont faits pour moudre le blé, le maïs, le café, le riz et fréquemment les substances sèches. On peut faire plus d'ouvrage avec moins de peine en employant ce moulin, qu'avec tout autre mise en usage en ce pays ou en Europe.

Les noix du moulin sont faits soit en métal soit en pierres et sont de forces différentes. On peut les adapter à des machines de la moindre force, à la vapeur ou autre, à des moulins à eau, ou à des mouvements produits par des chevaux. Ils conviennent conséquemment fort bien aux habitants, chefs de familles, maisons publiques, émigrans &c.

Les planteurs, fermiers et autres, peuvent se procurer des moulins pour nettoyer trois boisseaux de pois, moudre trois boisseaux d'orge, écraser un boisseau d'avoine par heure, avec des moulins de la force d'un cheval, à pied de [illegible] ou quatre boisseaux d'avoine par heure. On peut adapter ces moulins à toute espèce de machine, et par leur simplicité on ne peut craindre qu'ils se dérangent.
ALEX. GOW, 20 Bienville.

☞ On peut voir ces moulins à l'Arcade de Banks. 27

SIROP CONCENTRE DE SALSEPAREILLE DE M. MANCEL, PHARMACIEN A BORDEAUX.

LE soussigné s'empresse d'avertir les personnes qui désireraient de nouveau faire usage de ce médicament qu'il vient d'en recevoir un nouvel envoi. Il ne saurait trop en recommander l'usage pour combattre toutes les maladies émanant d'un vice quelconque dans le sang et les accidents causés par l'excès des préparations mercurielles.
J. E. LOREILHE,
4 mai Encoignure Royale et Douane

JAMBONS—40 barriques épaules et plats-côtés, en débarquement d'un chaland, à vendre par
14 mai HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp

CORDES d'emballage—5 0 rouleaux qualité supérieure à vendre par HEWITT, HERAN & Co
16 mai 65, Camp

TOILE d'emballage de l'Inde—72 balles 44 pouces de large, à vendre par L. A. LEVY, Jnr.
6 avril 30, Douane

DENIMS—20 caisses bleu, à vendre par L A LEVY Jnr.,
6 nov 30, Douane

ETOFFE à moustiquaire—400 pièces 8/4, à vendre en magasin, et dernièrement reçues par
6 avril L A LEVY Jnr 30, Douane

FARINE—30 barils farine de ménage de marques de choix, et 210 en débarquement du bateau à vapeur General Pratte, à vendre par MERLE, BEYLE & Co.
12 juil 45 Vieille Levée.

CHANGE sur New York, Boston et Philadelphie, à vendre par R. & J. P. WHITNEY, 78, Camp.
13 juil

GRAINES d'Oiseaux—Chanvre, Millet et une quantité d'autres graines pour les oiseaux, à vendre à des prix modérés par WM. DINN, 44, Commune.
13 juil

USTENSILES de Pêche—Hameçons de Limerick et autres [illegible]
12 juil HYDE & GOODRICH, 15 Chartres

ARTICLES FINES—Un grand assortiment [illegible]
12 juil HYDE & GOODRICH, 15 Chartres.

HUILE DU PEROU du Dr. Wright pour les cheveux.—Ce nouveau et puissant spécifique à la propriété de restaurer la chevelure, même celle des vieillards et des malades. Il fait croître de nouveaux cheveux sur les têtes qui en sont dépourvues. L'usage régulier de ce spécifique donne de la force à la chevelure, qu'il rend longue, souple et soyeuse, à vendre par
12 juil HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

[illegible] CORDEVIOLLE & LACROIX,
28 juin 128, rue de Chartres.

BANQUE DE CARROLLTON.

A LOUER Un magasin bien conditionné situé rue des Magasins, près la rue Poydras. Aussi une maison encoignure des rues Magazine et Felicité et une petite maison sur le carreau Trivoli. S'adresser à la Banque de Carrollton à JOHN NICHOLSON, Caissier.

A LOUER—Un magasin en briques à 4 étages situé rue Tchoupitoulas, no. 74 donnant sur la rue Fouchet. Un autre à 5 étages, rue de la Nouvelle Levée, no. [illegible] rue Tchoupitoulas. Un autre magasin [illegible]
1er dec [illegible] & MILLARD, 34 V. Levée.

A LOUER—Une maison en briques à deux étages avec attique, rue Bourbon, encoignure de la rue Hevia, No 45; une maison en briques à deux étages, rue des Remparts, entre les rues Douane et Bienville, avec une grande cour et une issue sur la rue du Bassin;
No 47. Une autre maison comme la précédente;
No 79 rue de l'Hôpital, une maison en briques à deux étages, entre les rues Bourbon et Royale;
No 17 rue du Maine; la moitié d'un magasin.
La moitié d'une maison, rue Tremé, entre les rues St-Philippe et du Maine.
La moitié d'une maison, rue St-Philippe, entre les rues Marais et Villeré.
S'adresser à B. & A. SOULIÉ,
7 mai. 55 Bienville, au premier.

MAISONS A LOUER.

Une maison à étages, située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, vis-à-vis de la Salle Washington. Cette maison est très convenable pour tenir une pension, restaurant ou autre établissement de ce genre.
Une maison située rue de l'Hôpital entre Bourgogne et Rempart.
Une maison située rue d'Enghien, près de la rue d'Espagne.
Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX,
13 juin 128, rue de Chartres

A LOUER.

Le magasin sis à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 60 pieds sur 30, sept chambres à coucher. Cuisine, chambre de domestiques etc., avec tuyaux de gaz et d'eau.

AUSSI—Le magasin à trois étages sur rue du Camp. Le premier étage a 84 pieds sur 25, et le second et troisième étage 60 pieds sur 25.

Ces bâtisses sont maintenant en réparations et seront habitables le 1er septembre prochain.

Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à
17 août ☞ LA BANQUE DU GAZ.

A LOUER—Une maison à deux étages rue Girod, près la rue du Cirque, contenant 4 chambres convenables pour une famille peu nombreuse.
S'adresser à LYALL & DAVIDSON,
8 avril 164 Camp

A LOUER—Le magasin rue de la Douane No. 3 ainsi que les meubles du comptoir si on l'exige jusqu'au premier novembre. Pour les conditions s'adresser à M. Wm. Grant, la porte à côté ou à GEORGE BEDFORD,
16 juin 42 Commune

A LOUER présentement une maison située rue des Grands Hommes, à côté de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, 8 St Louis
16 juin

A LOUER présentement une maison située rue S. Philippe entre les rues Condé et Royale. S'adresser à R. BRUGIER, 8 St Louis
16 juin

A LOUER présentement, une maison en briques à étages avec cuisine bâtie, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane, s'adresser à R. BRUGIER, 8 rue St. Louis.
16 juin

A LOUER—La maison sise rue Julie No. 57. Pour les conditions s'adresser à WOOD & SIMMONS,
28 juin 56, rue des Magasins.

WHISKEY—183 barils whiskey rectifié, à vendre par
12 juillet STETSON & AVERY.

FARINE—600 barils marques de Cincinnati, à vendre par
12 jt. STETSON & AVERY.

BŒUF—100 1/2 bar. le mess à l'inspection à vendre par
12 juillet HAWTHORN & WOODS, 60, Gravier

GRAISSE—100 barillets prime leaf, à vendre par
12 juillet HAWTHORN & WOODS, 60, Gravier

TOILE, corde et ficelle d'emballage à vendre par HAWTHORN & WOODS,
12 juillet 60, Gravier

SUCRE raffiné de Boston en pains et en poudre, continuellement en mains, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

MAQUEREAUX—100 barils et 1/2 do. nos. 1, 2, et 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
12 juil

TOILE d'emballage de l'Inde, forte et large, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 juillet 40, Gravier

CHANDELLES et savon, blanc de baleine de New-Bedford, savon de Boston No 1 à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 juillet 40, Gravier

EAU DE VIE—10 1/2 pipes—Vieille de bonne qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 juillet 40 Gravier

POIVRE de Sumatra, de bonne qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 juillet 40, Gravier

CAFE de Java—400 sacs vieux gouvernement à vendre par N D CHAMBERLIN,
12 juil 75, Magasins

AMIDON—75 caisses Columbus, à vendre par N. D CHAMBERLIN, 75, Magasins.

TABAC en feuilles—20 boucauts de qualité du Missouri, à vendre en débarquement du steamer Highlander, par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

RIZ—150 tierçons et 1/2 do. de Charleston, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
12 juil 75, Magasins.

CHANDELLES de Suif—75 caisses de New York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
9 juil 75 Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—Pour des billets de Municipalités—Sucre blanc et jaune, à vendre au pair pour des billets de la première et de la seconde municipalité, par MANUEL BLASCO,
13 juil 56, Commune.

CAFE de la Havane—150 sacs café vert, à vendre par
12 juil MANUEL BLASCO, 56, Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, de toutes sortes, constamment en vente par
12 juil MANUEL BLASCO, 56, Commune.

AVOINE—300 sacs et 110 barils en débarquement et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
12 juil 24, rue Poydras.

FARINE—Barbaris en débarquement et à vendre par
1 juil JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras.

PLOMB en barres—150 barillets en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
12 juil 24 rue Poydras.

PORC—100 barils mess, prime, M. O. et P. O. porc à l'inspection, à vendre par
9 juil JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras.

BEURRE—30 barils supérieur de Goshen, venu de Orange & Co. N. Y. expres pour famille, en débarquement de [illegible], à vendre par
12 juil FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

PLOMB—80 saumons plomb, arrivés par le General Pratte, à vendre par
[illegible] MERLE, BEYLE & Co. 45 Vieille Levée.

PLOMB de chasse—100 barillets assortis, à vendre par JOHN R SHAW & Co.
1 juil 24 rue Poydras.

CORDES, Toile et Ficelle d'emballage, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
12 juil JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras.

JAMBONS—40 barriques épaules et plats côtés, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
12 juil 24 rue Poydras.

WHISKEY et Beurre frais—300 barils whiskey et 50 frequins beurre de bonne qualité à vendre par
12 juil JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

CIRE d'Abeille—A vendre par
9 juil FOSDICK & BRO, 66, Camp.

FARINE—50 barils City Mills, en débarquement du steamer Louise, et 32 d'Eagle Mills, en magasin à vendre par FOSDICK & BRO. 66, Camp.

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage, à vendre par
9 juil HAWTHORN & WOODS, 61, Gravier.

BEURRE—5 barils de l'Ouest, à vendre par
9 juil HAWTHORN & WOODS, 61 Gravier.

SAVON—100 caisses No 1. à vendre par
9 juil HAWTHORN & WOODS, 61 Gravier.

FARINE—60 barils marque de choix, de Cincinnati, dernièrement reçus, à vendre par
9 juil STETSON & AVERY, 60, Gravier.

WHISKEY—180 barils rectifié, en débarquement du steamer Crescent City, à vendre par
9 juil STETSON & AVERY, 60, Gravier

THE de différentes qualités et descriptions, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
9 juil 75, Magasins

CHAMPAGNE—60 paniers qualité supérieure, à vendre par V. L. GIRARD & Co.
9 juin Encoignure Chartres et St. Pierre

SEL—2000 boisseaux sel blanc de Cette, à vendre par V. L. GIRARD & Co.
8 juin Encoignure Chartres et St. Pierre

EN magasin et à vendre par le soussigné:
7000 boites sardines à l'huile en boites et demi boites,
9 0 do Truffes du Perrigord de do
400 do petits pois.
2 juil AUG. MOLIER, 91 St. Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
30 m bouchons en balles de 10000,
10.000 de pointus.
9 juil AUG. MOLIER, 91, St. Louis.

REFRIGERATEURS ou Coffres à glace—Le soussigné offre à vendre des réfrigérateurs de différentes dimensions, convenables pour familles, hôtels, steamboats, &c. WM. GRANT,
25 mai 20, rue de la Douane.

COTON de Lowell—100 balles 7/8 et 4/4, cotonnade et lindseys, chapeaux de Panama. 3 milles, ayant droit aux drawback, blanc de baleine, toile d'emballage, à vendre par HARROD & DARLING,
4 juillet 40, Commune

HARICOTS—6 barils blancs, à vendre par
16 j FERGUSON & REID, 30 Poydras

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du Son Lion, du Havre, 9 caisses conserves alimentaires de J. Colin, de Nantes, et consistant en:
4 0 boites et demi boites sardines à l'huile
440 do do petits pois,
150 do do truffes pures,
100 demi boites cèpes à l'huile,
Champignons naturels, cuisines truffes, poudrix, pou les et dindes et pâtés truffés.
28 m V. L. GIRARD & Co. encoig. Chartres et St. Pierre

PLATINA-CEMENT.

MR. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber la dents endommagées. Cette platina-ciment mise, elle est incorruptible, elle acquiert aussitôt une dureté égale à celle de l'émail naturel des dents [illegible]

No. 106 rue Royale, entre Conti et St. Louis, en face la Banque des Citoyens. 23 mai

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la brick Amerika, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge St. Julien.
146 demi barriques vin blanc haut Barsac et haut Sauterne.
40 demi barriques vinaigre blanc 1re qualité.
[illegible]
25 mai HERBAULT FRERES, 78 Bienville

LIQUEUR Asiatique du Dr. Wright pour les dents.—[illegible]
HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

A VIS—Les soussignés viennent de recevoir par les navires [illegible]
[illegible]
Peaux de vaches, cirées,
Peaux de cochon pour selliers.
A vendre à bon marché par
28 juin CASTAING & LOMBARD, 55, rue Conti

Avis aux débiteurs de la Banque des Améliorations.

PAR une résolution de ce jour, le bureau [illegible] a décidé que dans le cas de [illegible] compte par mois, tout billet [illegible] et payable à la fin de chaque mois [illegible] qui et en billet [illegible] mois quelconque, il faudrait le faire payable du [illegible]
Par ordre, L. BERNARD,
8 juin Secrétaire

Bureau des Commissaires liquidataires de la Banque et Compagnie des Améliorations.

Nouvelle Orléans, ce 13 juin 1842.

LES personnes qui doivent à cette institution par billets, sont prévenues qu'elles aient à faire connaître [illegible] bureau, d'ici au 15 août prochain, si elles entendent se prévaloir de la faculté qui leur est accordée par les sections 6 et 7 de la loi approuvée le 5 février 1842, d'entrer dans le deed weight. Tous ceux des débiteurs qui auront laissé passer ce jour, seront considérés comme y ayant renoncé.
Par ordre,
16 juin—2m L. BERNARD, Secrétaire

Bureau des Commissaires liquidataires de la Banque et Compagnie des Améliorations. Extrait des Minutes. Séance du 14 juin 1842.

SUR motion, il est résolu que ceux des actionnaires qui doivent à cette institution sur leurs actions, seront à payer, à partir du 15 août prochain, deux piastres par action tous les 60 jours jusqu'à extinction de leur dette.
Par ordre,
16 juin—4m L. BERNARD, Secrétaire

CAFE de Rio—1500 sacs très supérieur en sacs, à double fil, en débarquement du navire New England de Rio de Janeiro, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 92 Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde—100 balles 44 à 48 pouces, en débarquement du navire Norfolk, à vendre par
14 juin GEO. GREEN & BROTH, 92 Gravier

CHANGE sur Philadelphie—Une traite de navire de [illegible] à 30 jours de vue, à vendre par
14 juin J. H. ASHBRIDGE, 47, Camp

Nouvelle Orléans, le 11 juin 1842.

J W STANTON & co. encoignure des rues Lafayette et Magasins, sont les agents autorisés du remorqueur STAR, à dater de ce jour.
13 juin

VINS rouge de Catalogne, Malaga, Madère et Porto, à vendre par
17 juin CUCULLU, LAPEYRE & co. 26, Vieille Levée.

AMANDES—50 sacs douces écossées à vendre par
17 juin CUCULLU, LAPEYRE & co. 26, Vieille Levée.

PORC prime—75 barils à l'inspection, à vendre par HARROD & DARLING,
17 juin 40, Commune

GRAISSE—30 barils en magasin, à vendre par HARROD & DARLING,
17 juin 40, Commune

BLANC DE BALEINE—En magasin, à vendre par HARROD & DARLING,
17 juin 40, Commune

FARINE—300 barils marque Baker en débarquement d'un chaland, à vendre par
17 juin HEWITT, HERAN & Co, 65, Camp

FARINE aigre—150 barils en bon ordre, actuellement en débarquement, à vendre par
17 juin HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp

FARINE—300 barils en débarquement du steam boat Général Pike, à vendre par
10 juin STETSON & AVERY.

TRAITES sur Londres, à vendre par
10 juin SCHMIDT & co. 68, Bienville.

CAFE de Rio en magasin, à vendre par
10 juin SCHMIDT & co. 68, Bienville

BEURRE de Goshen—30 barillets supérieur en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par TUFTS & HOBART,
15 juin 20 Douane

LANGUES nettoyées—45 demi barils de Winchester en débarquement du navire Norfolk, à vendre par TUFTS & HOBART,
15 juin 20, Douane

ARDOISES de Bangor—30,000, différentes dimensions, reçues par le navire Dumbarton de Liverpool, à vendre par LYALL & DAVIDSON,
7 juin 164 Camp

BRIQUES à Feu d'excellente qualité, à vendre à très bon marché par
7 juin LYALL & DAVIDSON. 164, Camp.

SUCRE de la Havane—200 caisses brun de la Havane, à vendre par J. N. RICULFI,
13 juin 48, rue Royale.

AMENDES Ecossées, à vendre par
13 juin J. N. RICULFI, 48, Royale.

SUCRE raffiné de Boston, à vendre en magasin, par
13 juin J. N. RICULFI, 48, Royale.

FICELLE—10 balles, à vendre par
13 juin J. N. RICULFI, 48, Royale.

CIGARES de la Havane—[illegible] à vendre par J. N. RICULFI, 48, Royale.

HABILLEMENS—80 caisses assorties pour la saison, à vendre par W. FROST & Co.
13 juin 76 Vieille Levée.

PARAPLUIES—400 caisses dimensions assorties à vendre par W FROST & Co.
11 juin 76 Vieille Levée

NATTES—17 balles unies et barioleés à vendre par W FROST & Co
11 juin 76, Vieille Levée

CAFE de Rio—1500 sacs excellente qualité, en débarquement du brick [illegible] de Rio Janeiro, à vendre en lots à la convenance des acheteurs. GEO. GREEN & BRO.
11 juin 92, Gravier.

CHAMPAGNE—Le soussigné vient de recevoir de [illegible] une consignation de vin de Champagne, offre de le vendre cette partie ou le tiers de prix à sa valeur, payable en billets des municipalités 1re et 2e
10 juin J. E. LOREILHE, Enc. Royale et Douane.

PORC—75 barils prime hors d'inspection, à vendre par HARROD & DARLING,
10 juin 40, Commune.

ALUN—30 barils, 20 do orge perlée, 300 onces de quinine, 5 barriques quercitron, 10 caisses blanc de plomb purs Nos 1 et 2, 1500 onces plomb de chasse, 200 balles étoupe de Russie, [illegible] à vendre par O H MIESEGAES,
1 avril 24 Vieille Levée.

CHAPEAUX chapeaux chapeaux!—Nouvelle et grande mode, de toutes les descriptions, aussi un assortiment général de chapeaux de feutre de Palmer, constamment en main à vendre par
9 mai F. DUNDAR & Co. 10 Douane.

OUTILS et matériel d'horloger—Les horlogers trouveront facilement à se fournir de toute espèce d'outils et de matériel au magasin des soussignés, tels que limes, vices tourne vis, marteaux, tubes, &c. &c. Aussi toutes espèces de verres, pieds et unis, pour montres, et pendules, aiguilles, boîtes pour montres, cadrans, chaînes fusées, poids et balances, &c.
23 mai HYDE & GOODRICH, 15, Chartres

SAVON—150 caisses no. 1, en débarquement du la barque Lucretia, à vendre par
26 mai TUFTS & HOBART, 20, Douane.

TAPIS de toile cirée—Un assortiment complet de différentes dimensions, et à vendre à bas prix par H. SCHOONMAKER,
5 juin 37, rue de Chartres

TAPIS de table et de piano—Un bel assortiment français à vendre à bas prix par H. SCHOONMAKER,
25 mai 37, Chartres

PORC—400 barils, mess M. O. prime et autres marques, à vendre par STETSON & AVERY.

CAFE—36 sac blanc Rio, à vendre par
9 juin HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

FARINE—100 barils, à vendre au magasin par CHARLES C. SACKETT,
30 mai 78 Tchoupitoulas

CORDES et ficelles d'emballage—1500 rouleaux cordes, 12 balles ficelle, en débarquement du bateau à vapeur Douglass, à vendre par
30 mai GEO. GREEN & BRO. 92 Gravier.

BARILS vides—100 barils pour mélasse de 40 à 45 gallons chaque, à vendre par O H MIESEGAES,
17 juin 24 Vieille Levée

SUCRE—75 caisses blanc, de la Havane, à vendre par O H MIESEGAES,
17 juin 24 Vieille Levée.

VIN, eau de vie, genièvre, blanc de plomb, plomb de chasse, poires, cassé, cordage goudronnés de Manille, à vendre par O H MIESEGAES,
17 juin 24 Vieille Levée

CAFE—100 sacs de Java, à vendre par O H MIESEGAES,
17 juin 24 Vieille Levée

PLOMB—1930 saumons plomb du Missouri, en magasin et à vendre par HARROD & DARLING,
17 juin 40, Commune

TABAC des meilleures manufactures du Maryland, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
8 juin 40, Gravier.

BEURRE de Goshen—10 barillets très supérieur, reçu par le navire Huntsville à vendre par
4 juin JAMES E. WOODRUFF, 70, Camp.

COTON de Lowell—100 balles, 13 9 yards Linseys, 3600 de cotonnade, à vendre par HARROD & DARLING,
31 mai 40 Commune

BŒUF—100 1/2 barils mess, à vendre par
24 juin JOS. LANDIS & Co. 14 Poydras.

PIERRE à moulin—30 paires larges, à vendre par
24 juin JOS LANDIS & Co. 14 Poydras

SUCRE—30 boucauts de la côte, à vendre par
24 juin JOS. LANDIS & Co. 14, Poydras.

JUS de groseilles et fruits au jus, à vendre chez J E LOREILHE,
26 mai Encoignure Royale et Douane

EAU DE SELTZ à vendre chez J E LOREILHE,
16 mai Encoignure Royale et Douane

THE de différentes descriptions à vendre par N D CHAMBERLIN,
21 juin 75, Magasins

GRAISSE—400 barillets supérieure en feuilles, à vendre en magasin par JOSEPH LANDIS & Co.
21 juin 14, Poydras.

EAU DE VIE de pêches—29 barils vieille eau de vie de pêches, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25 mai 36 Vieille Levée entre Douane et Bienville

FARINE—400 barils fraîches, sur la Levée à vendre par
4 juin CHS. BYRNE, 154, T. houpitoulas.

TOILE et corde d'emballage—Un grand assortiment de Kentucky à vendre par F DE LIZARDI & Co.
18 mai 52, Bienville

FARINE—350 barils City Mills en bon ordre et en débarquement du steamer Ohio Valley, à vendre par
4 juillet STETSON & AVERY.

POUDRE A CANON—Les soussignés agents de la célèbre manufacture de Eden Park Mill, à Wilmington Delaware, ont toujours en magasin à la poudrière, un grand assortiment de poudre à canon et de chasse, dont la qualité est garantie supérieure, en barillets de 25 livres, 12 1/2 et 6 1/4 liv. HF & H F. et aussi en Canisters et 1/2 Canisters. HERBAULT FRERES,
26 mars 78, rue Bienville.

CHAUX de Thomaston, briques à feu, Ciment, crins à platrer, et platre de Paris.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre en quantités à la convenance des acheteurs:
Chaux de Thomaston.
Ciment romain et hydraulique,
Briques à feu de Baltimore et d'Angleterre,
Platre de Paris, crins à plâtrer,
Banques de frontispice et de corniche,
Briques du lac et de Pensacola,
A vendre par GEO. BEDFORD,
15 juin 42 Commune.

HUILE DU PEROU pour les cheveux du Dr. Wright.—Ce nouveau et puissant spécifique à la propriété de restaurer la chevelure, même celle des vieillards et des malades. Il fait croître de nouveaux cheveux sur les têtes qui en sont dépourvues. L'usage régulier de ce spécifique donne de la force à la chevelure qu'il rend longue, souple et soyeuse, à vendre par
27 mai HYDE & GOODRICH 15 Chartres.

MARCHANDISES POUR EXPORTATION.

MANTAS imprimées, velours, indiennes à la mode, indiennes bleues, cotonnades, mouchoirs imprimés, cordelières, chapeaux de coton, mouchoirs de batiste, mouchoirs de jaconas, mousseline, mousseline de laine, toile en pièces, toile de Bretagne, draps, bayettes, linge, et papier medio floretto, à vendre par R. D. BLOSSMANN,
19 avril

VENTES DE SHERIF.

[illegible]

Sambo, [illegible]
Jean Baptiste, nègre, 36 ans,
George, mulâtre, 40 ans,
Sophie, mulâtresse, 21 ans,
Jean Baptiste alias John, 62 ans,
Francis, nègre, 13 ans,
Louise, négresse, 21 ans,
Velin, mulâtre, 22 ans.

Conditions—Les esclaves ci-dessus décrits seront vendus par consentement des parties au dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, l'acheteur fournissant des billets endossés à la satisfaction du Shérif et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
8 juil—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

A. Theret vs P. St. Jullorgone.

COUR DE PAROISSE—No. 20,111—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le trois août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre formant une partie des anciennes communes de cette ville, désigné par le No. six au plan numéro soixante dressé par [illegible] le 16 février 1836, [illegible] de la ville, déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire public, ledit lot commençant à une distance de trente pieds de l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, mesurant trente pieds de face à ladite rue Dumaine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui en dépendent qui s'y trouvent sans exception.

Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans vs. Jno. Macready, D. Adams, Sinclair et Byrne.

COUR DE PAROISSE—No. 18,777—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le 20 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Les lots Nos. un, deux, trois de l'îlet No. quatre, sur un plan en date du 16 février 1836, déposé en l'office de Jules Mossy, notaire public. L'îlet No. quatre est borné par les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Robin et de la Course; le lot No. un mesurant trente pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent pieds de profondeur et face à la rue Robin; le lot No. deux est contigu au No un et mesure trente pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No. Trois est contigu au No. deux et mesure trente pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur cent pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. Deux, et cent et onze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. quatre, et quarante pieds dix pouces et quatre lignes sur une ligne oblique qui le sépare de la propriété de A Cabaret, et nouvelle trente pieds dix pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot No. cinq.

Aussi deux lots de terre désignés par les Nos. sept et huit de l'îlet No. trois, sur un plan daté du 16 février 1836, déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public; ledit îlet No. trois est borné par les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Henderson et Robin; lesdits lots Nos. sept et huit sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée sur une profondeur de cent trois pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
9 juil—3f en 14j Shérif de la paroisse d'Orléans.

François Cheri vs. Françoise Loisire et son mari Auguste Loisire, p e l.

COUR DE PAROISSE—No. 18190—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le trois août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, dans la ville de la Nouvelle Orléans, faisant partie d'un lot désigné par le numéro douze, de l'îlet E, mesurant, mesure français trente pieds de face à la rue des Ursulines, entre les rues Dorgenois et Claiborne, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné d'un côté par le lot numéro treize, et de l'autre côté par le lot numéro onze, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 18 mars 1832, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
1 juil—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

No. 15,116—Ulenie Dejan vs Frederic Charles h e l.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le deux août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Tremé, et désigné par le No. 6 sur un plan dressé par le voyer de la ville [illegible] déposé au bureau du voyer de la ville, [illegible] Fosse de Armes à caire public [illegible] et ayant trente pieds de face à la rue St Claude sur 120 pieds de profondeur, ledit terrain mesurant [illegible] borné d'un côté par le No. 5 et de l'autre par le No. 7, ensemble tous les édifices et dépendances y appartenant.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
1 juil—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Sarah Hanna épouse de Edward Yorke vs Edward Yorke son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 14,888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, vendredi 22 juillet 1842, à midi:

Le sixième indivis de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre dans le faubourg Ste. Marie, rue des Magasins entre les rues Poydras et Girod, ayant mesure française trente pieds sur la rue occidentale de la rue des Magasins sur cent soixante pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Ce lot de terre a été rétrocédé par le [illegible]

[illegible] sur un plan de Ste Marie dans l'îlet borné par les rues Girod, Poydras, Magasins et Camp; lesdits lots mesurant trente pieds de face à la dite rue des Magasins sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins; l'autre borné [illegible] à l'encoignure des rues Poydras et des Magasins sur le même profondeur.
Conditions: comptant
V. ALLAIN,
16 juin—3f en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Joseph M. Kennedy vs C. W. Robinson.

COUR DE PAROISSE—No. 11,716—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, vendredi le 29 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. 16 lots de terre dans l'îlet no. 42, compris entre les rues Gasin, Célestine, Louisa et Piété, désignés par les nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, et ayant, au plan, [illegible] [illegible] savoir: Les lots nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, contigus les uns aux autres, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Gasin, sur 100 pieds de profondeur, et [illegible]; le lot no. 11 forme l'encoignure de la rue Gasin; le lot no. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Célestine, sur 170 pieds de profondeur, les lots nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, et 24, mesurent chacun 30 pieds de face sur 170 pieds de profondeur; [illegible] le lot no. 24 [illegible] 31 pieds de face à la rue Célestine, sur 170 pieds de profondeur.

2o. L'îlet no. 30, qui se trouve compris entre les rues Gasin, Lacérant, Louisa et Piété; le dit îlet contenant 24 lots, [illegible] tous ces lots [illegible] faubourg Washington.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
16 juin—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Ed. Yorke.

COUR DE PAROISSE—No. 14,903—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi, 21 juillet 1842, à midi, la propriété et actions de banque ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Le quart indivis de 10 un certain îlet de terre situé au faubourg Annunciation, au dessus de cette ville et désigné par le No. 44, sur un certain plan en date du 6 mai 1807 et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, maintenant celle de L. T. Caire, notaire public en cette ville; ledit îlet de terre étant borné par les rues Annunciation, Market, Richard, Constance et Felicité et est composé de 14 lots désignés par les Nos. de un à quatorze inclusivement; ensemble les propriétés qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent.

2o. Quatre lots de terre situés au même faubourg, dans l'îlet borné par les rues Constance, Orange, Annonciation et Richard, désignés par les Nos. 5, 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Allou D'Hemécourt, député voyer de la ville, le 16 mai 1833, déposé en l'étude de H. B. Cenas notaire public, mesurant chacun, respectivement, 24 pieds de face à la rue de la Constance sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine).

3o. Un certain morceau de terre situé au même faubourg dans l'îlet compris par les rues Orange, Annonciation, Fascelers et Richard, ledit morceau de terre formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation et mesurant, mesure française, 30 pieds face à la rue Orange sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Annonciation, et se compose de tout le lot No. 7 et de 30 pieds contigu de la largeur du lot désigné par le No. 6 dans l'îlet désigné par le No. 30 sur le plan dudit faubourg.

4o. Un certain lot de terre, situé dans le même faubourg, désigné par le No. 9, dans l'îlet No. 33, d'après un plan original de ce dit faubourg dressé par [illegible] et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, [illegible] mesurant 150 pieds de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur.

5o. Et deux certains lots de terre situés au même faubourg et désignés sur ledit plan par les Nos. 7 et 13 de l'îlet No. 2, ledit lot No. 7 mesurant 80 pieds de face à la rue Célestine sur 150 pieds de profondeur, et ledit lot No. 13 mesurant 80 pieds de face à la rue St. Jacques sur une profondeur de 161 pieds.

Ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui se trouvent sur les propriétés ci-dessus décrites et tous les droits, chemins, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui peuvent y appartenir.

Et en quart indivis de 137 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions comptant. V. ALLAIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
18 juin—3 en 30 j

J. A. Beard & Co. vs. Charles Schmidt.

COUR DE PAROISSE—No. 14487—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi, le 25 juillet 1842, à midi:
L'esclave LYNERT alias LEONARD, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. V. ALLAIN,
21 juin—3 en 3 j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Pierre Bourg vs Sommerville Campbell & al.

COUR DE PAROISSE—No. 1080—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, le samedi 23 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux lots de terre situés en cette ville, au faubourg Tremé, et désignés par les Nos. cinq et huit de l'îlet numéro soixante quatre, sur un plan annexé à un acte passé par devant N. Pedesclaux, alors notaire public en cette ville, le 26 novembre 1829, [illegible] ensemble ledit lot No. cinq mesurant trente pieds de face à la rue d'Orléans, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot numéro huit mesurant trente-deux pieds [illegible] de face à la rue Ste Anne, sur soixante et douze pieds [illegible] de la ligne de fond, et [illegible] et six lignes de l'autre côté et trente-deux [illegible] ensemble avec toutes les améliorations et les autres dépendances qui s'y trouvent.

Conditions: moitié comptant et la balance à quatre mois de crédit, l'acheteur fournissant son billet avec caution bonne et suffisante portant hypothèque avec clause de non aliénation et exécution parée en cas de non paiement.
V. ALLAIN,
21 juin—3f en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

I. J. Jupiot vs. Henriette Clarke.

COUR DE PAROISSE—No. 13600—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi, le 15 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre situé en cette ville au faubourg Tremé, mesurant 30 pieds de face au chemin du Bayou St Jean [illegible]
[illegible]
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
14 juillet [illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

[illegible] Locoste vs [illegible]

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu [illegible] [illegible] le 30 juillet 1842, à midi, [illegible] John Fleming [illegible] vs. E. L. Bernard et L. G. Hillgabeng, No. 20,262 sur le lot de la dite cour.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
12 juil—3f en 16j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—[illegible]

Un lot de terre désigné par le No. [illegible] [illegible]

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
12 juil—3 en 16j Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque de la Bourse vs. Daniel T. Walden—No. 11161. Le même vs. le même—No. 11162.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un p. p. p. alias writ de saisie et vente, et en vertu d'un writ de fieri facias aussi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, samedi, le 30 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans les affaires ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues du Commerce, Lafayette, de la Nouvelle Levée et Girod, désigné par le numéro cinquante sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springbett, le 28 mai 1837, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville. Ledit lot mesurant cent neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à ladite rue du Commerce, sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds quatre pouces et quatre lignes d'un côté et de cent pieds onze pouces et deux lignes de l'autre côté, mesure américaine.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
12 juil—3 en 16j Shérif de la Paroisse d'Orléans

L. B. Macarty vs. Joshua A. Spalding.

COUR DE PAROISSE—No 15,006—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 30 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 6, de l'îlet no. 10, sur un plan en date du 6 février 1837, lequel lot mesure, mesure française, 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 140 pieds de profondeur, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante portant intérêt à raison de 10 pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN.
12 juil—3f en 14j Shérif de la paroisse d'Orléans

Mme. A. Varney vs son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 14461—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mardi le 26 juillet 1842 à midi,
L'esclave Amélie, et
L'esclave Olida
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
24 juin—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. W. Orway vs J. W. Breedlove.

COUR DE PAROISSE—No. 14,488—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, le [illegible] août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la ville de McDonough [illegible] lot numéro [illegible] borné par les rues Madison, Monroe et Socrate, mesure trois cent pieds de face à la rue Monroe sur [illegible] et tous les droits, privilèges et avantages qui y sont attachés.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
29 juin—3 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Les directeurs de la [illegible] vs le bateau à vapeur Lady of the Lake, ses agrès, capitaine et propriétaires.

COUR DE PAROISSE—No. 1807—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi le [illegible] août 1842, à midi,

Le bateau à vapeur Lady of the Lake, ses agrès, apparaux, ameublements, &c., tel qu'il se trouve à présent au bout du nouveau canal, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
7 juil—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Mme [illegible] vs son mari

COUR DE PAROISSE—No. 11,20—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le [illegible] août 1842, à midi, les esclaves ci-après décrits saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Marie-Anne alias Marianne âgée d'environ 32 ans et son enfant Edmond, âgé d'environ 6 ans
Lise, âgée d'environ 21 ans
Et Kitty, âgée d'environ 15 ans.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
7 juil—3f en 30j. Shérif de la Paroisse d'Orléans

M. Corrière vs. Auguste Gory, curateur de la succession de [illegible] Aiken.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi, le 22 juillet 1842, à midi,
45 piastres en billets de la Banque des Améliorations, saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant
V. ALLAIN
9 juil—3f en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Crosar & Co vs. C. A Ferera.

COUR DE PAROISSE—No. 14,821—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu aux lieux, à l'encoignure des rues [illegible] et St Louis, lundi le 25 juillet 1842 à midi et demie les objets ci-après décrits, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un lot de comptoirs, étagères, vitrines, &c. saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
7 juil—3 en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE—No. 5089—John G. Walker vs. Charlotte B. Chase and John E. G. Chase her husband.—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité rue St Louis, le lundi 8 août 1842, à midi,
Les esclaves ci-après, savoir:
Edmond, nègre âgé d'environ 22 ans, et
Maria, griffonne, âgée d'environ 35 ans, saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant
L. A. DUCROS,
7 juillet, 3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce.

No. 5010—S. T. Jones & Co. vs. Mark Walton.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le vendredi 22 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Toute cette portion de terre située au faubourg Ste. Marie, en cette ville de la Nouvelle Orléans, mesurant 30 pieds de face à la rue du Cirque sur 130 pieds de profondeur, bornée d'un côté par la propriété aujourd'hui ou ci-devant de Johnson, et de l'autre côté par celle aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Jean Delavall [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, et tous ses droits et privilèges y attachés.
Conditions comptant.
L. A. DUCROS,
2 juin—3f 30,12,22 Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 34—François Varion vs James G. Bell, par exécution contre J. P. Overton et Thos Connelly—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le lundi 8 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux lots de terre, situés en cette paroisse, près la Cité de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros 1 et 2, dans l'îlet numéro 44, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur; le no. 1 forme l'angle des rues Jackson et Madison, et est contigu au no. deux. Ensemble les améliorations qui existent dessus. Le lot No. quatorze, et le premier sur le Pavillon. Il existe une résidence agréable.
Conditions comptant. L. A. DUCROS,
7 juil—3f en 1/j Shérif de la Cour de Commerce.

No. 5231—La Banque du Commerce de la Nlle. Orléans vs John Rice.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le samedi, 13 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un certain lot de terre, situé sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, désigné par le no. 8 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, arpenteur, le 10 février 1835, déposé en l'étude de Felix Grima, notaire, le 31 mars 1835, mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible] Joseph, et 7 pieds de largeur dans le fond, borné du côté gauche par la propriété de D. T. Walden, sur la ligne de division 9 mesure 112 pieds et 11 pouces, et du côté droit par le no. deux, sur la ligne de division duquel il mesure 120 pieds 7 pouces.

2o. Et un autre lot de terre contigu au précédemment décrit, et désigné par le no. deux suivant le dit plan. Le lot numéro, au pied américain, 38 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 108 pieds 7 pouces de profondeur du côté droit, [illegible] et le côté droit par le lot no. trois, et dont le fond par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant aux héritiers Foucher.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, droits, privilèges et servitudes y attachés.
Conditions comptant. L. A. DUCROS,
Shérif de la Cour de Commerce.
18 juillet—3f en 30j

COUR DE COMMERCE—No. 5000—James Erwin vs. James P. Lowe—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St-Louis, lundi le 25 juillet, 1842, à midi, les propriétés ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Delord, désigné par le no. sept, dans l'îlet borné par les rues Front, Benjamin, de la Nouvelle Levée et Gravier, mesurant vingt-six pieds huit pouces face à la rue Front, sur cent cinquante deux pieds de profondeur, entre lignes parallèles; [illegible]

2o. Un autre lot de terre situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le no. cinq, mesurant vingt-six pieds huit pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur cent cinquante deux pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui existent dessus.

Le tout conformément au plan fait par John Schneider, arpenteur, le 10 mai 1837, et déposé en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public.
Conditions comptant.
L. A. DUCROS,
20 juin—3f 26, 6 et 30 Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4800—William De Boys vs. [illegible] [illegible]
Conditions comptant.
L. A. DUCROS,
26 juin—3f 26, 18 et 27 Shérif de la Cour de Commerce.

VENTES DE SHERIF.

[illegible] RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

TRAITES sur Boston, à 30 jours [illegible] RICE & HATHAWAY.
[illegible] 71, Magasins.

[illegible] sur Boston, à vendre par
8 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

TRAITES sur Londres, à vendre par
[illegible] SCHMIDT & Co. 68 Bienville.

UNE traite sur Cadix, à vendre par
16 juin [illegible] GALE, 26, Commune.

TRAITES sur New-York [illegible] N D CHAMBERLIN,
[illegible] Magasins.

[illegible] SCHMIDT & Co. 68, Bienville.

[illegible] sur Boston, à vendre par
[illegible] JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

[illegible] sur Boston, à vendre par
[illegible] RICE & HATHAWAY, [illegible]

[illegible] J H ASHBRIDGE, 47, Camp

TRAITES sur la Havane à courts [illegible] vendre par
[illegible] PRATS & HERNANDEZ, 27 Tulane

CHANGE sur Londres, à vendre par
4 juin SCHMIDT & co. 68, Bienville

TRAITES sur Londres, à vendre par
26 mai LOUIS GALLY, [illegible], rue Toulouse.

TRAITES sur [illegible] à vendre par
9 mai J. M. CALALLERO, 23 V. Levée

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par
10 mai WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

TRAITES sur Charleston, à vendre par
3 juin N. D. CHAMBERLAIN, 75, Magasins.

TRAITES sur Paris, à vendre par O H MIESEGAES,
17 juin 24 Vieille Levée

TRAITES sur New York, à vendre par O H MIESEGAES,
17 juin 24 Vieille Levée

TRAITES SUR PARIS à vendre par
16—3 BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville

TRAITES SUR NEW YORK à vendre par
16—3 BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville.

TRAITES sur New York, à vendre par
8 juin O H MIESEGAES, 24, V. Levée.

LETTRES de Change sur Paris à vendre par F. DE LIZARDI & CO.
31 mai 52, Bienville.

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par
26 juin PRATS & HERNANDEZ, 27, Tulane

CHANGE—Une traite de $1500 sur Boston, une de $800 sur Philadelphie, payables à 60 jours à New York, à vendre par R. & J. P. WHITNEY, 78, Camp.

GRAISSE—310 barillets en magasin et à vendre par
4 juil FERGUSON & REID, 30 Poydras

HOCK Mousseux de différentes qualités, à vendre par
5 juil E & F. T. PRESCOTT, 15, Canal.

CAFE de la Havane de vert, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par J. ALBERT.
7 juillet 22, rue St. Louis

SUCRE de la Havane blanc et brun, à vendre à bas prix pour clore une consignation par J. ALBERT.
7 juillet 22, St Louis

CHANGE sur Paris, Philadelphie et N York, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
7 jt. J. ALBERT, 22, St Loui

CHAPEAUX—500 caisses blancs et gris, soie et feutre à vendre en magasin par FROST & Co.
7 juillet 8, Canal

PANTALONS de Denims—100 douzaines en mains à vendre par FROST & Co.
7 juillet 8 Canal

CHEMISES rayées—60 douzaines en mains, à vendre par FROST & Co.
7 juillet 8, Canal

PANTALONS de cottonade—100 douzaines en mains, à vendre par FROST & Co.
7 juillet 8, Canal

LANGUES de Bœuf—15 douzaines, dernièrement reçues à vendre par CH DOANE & Co.
7 juil 60, Poydras.

BEURRE—40 barillets pour familles, qualité supérieure, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
7 juil 20 et 40, Nlle. Levée.

GRAISSE—1000 barillets en magasin, à vendre par FERGUSON & REID,
7 juil 30, Poydras.

RIZ—6 tierçons prime en débarquement de la goëlette Joseph Gosham, à vendre par
7 juil WOOD & SIMMONS, 56 Magasins.

CORDE d'emballage de Boston—400 rouleaux ayant droit au drawback [illegible] de Dawbuck, allant actuellement en magasin à vendre par
7 juil WOOD & SIMMONS, 56 Magasins.

BRIQUES allemandes, à vendre par
2 juil SCHMIDT & Co. 68 Bienville.

FARINE—47 barils commune, à vendre par
2 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

CAFE de la Havane prime vert, à vendre par
2 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

BLANC de baleine, New Bedford et Nantucket, à vendre par
3 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

SUCRE blanc et brun de la Havane, à vendre par
2 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par
2 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

TOILES à voile, à vendre par
2 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

SUCRE en pain et en poudre de betterave, à vendre par
2 juil RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

GRAISSE—100 barillets prime leaf, à vendre par
1 juil STETSON & AVERY, 60, Gravier.

BEURRE et fromage de Goshen—30 frequins et 1/2 do. et 30 caisses de fromage supérieur, dernièrement reçus, à vendre par
1 juil STETSON & AVERY, 60, Gravier.

VIN de Porto—27 1/2 barriques supérieur pour barre, à vendre par E & F. T. PRESCOTT,
5 juil 15, Canal.

CHAMPAGNE—30 paniers Jacquesson, Couronne et en trois marques, à vendre par
5 juil E & F T PRESCOTT, 15 Canal

CUIVRE en feuilles—30 caisses 14 X 30 en débarquement du brick Ontario, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 juillet 20 et 40, Nouvelle Levée.

FARINE—400 barils en débarquement du steamer Dunmore, à vendre par MERLE, BEYLE & Co.
1er juil 45, Vieille Levée

FOIN—100 balles en débarquement du bateau [illegible] FOSDICK & BR[illegible]
1er juil [illegible]

CHEMISES—de toile de coton, à vendre par
1er juil FOSDICK & BROTH [illegible] Camp

CHAPEAUX de paille de Palmer—100 caisses, à vendre par FOSDICK & BROTH,
1er juil 66, Camp.

CORDAGES et cables de Manille, de diverses grandeurs, à vendre par FOSDICK & BROTH,
1er juil 66, Camp.

PIERRES [illegible] FOSDICK & BROTH, 66 Camp.
1er juil

SOULIERS—[illegible] FOSDICK & BROTH,
1er juil 66 Camp

SUCRE RAFINE de Boston en pains et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juil 40 Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde—40 balles 44 X 40 pouces de large, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juil 40, Gravier.

CORDAGE—40 cordages assortis, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juil 40, Gravier.

BLANC DE BALEINE et savon New Bedford et Boston No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
1 juil

SAINDOUX—50 barils et 25 barillets 1re qualité, dernièrement reçus, et à vendre par
7 juin HARROD & DARLING, 40, Commune.

CHAUX de Thomaston—400 barriques en débarquement et à vendre par
4 juil J. & S TOBY & BOBERT, 3 Camp.

TAPIS et tapis de toile cirée, un assortiment complet de dessins bien choisis, à vendre à bon prix par
20 mai H. SCHOONMAKER, 37, rue de Chartres.

BOTTES, souliers et brodequins—Un assortiment complet, à vendre par R G HOBBS, 12 Douane
20 mai

CAFE et sucre blanc de la Havane, à vendre par
20 juin CUCULLU, LAPEYRE & co 26, Vieille Levée.

TABAC—[illegible] feuilles, de l'île de Cuba à vendre par
20 juin CUCULLU, LAPEYRE & co. 26, Vieille Levée.

VINS rouge de Catalogne, Malaga, Madère et Porto, à vendre par
20 juin CUCULLU, LAPEYRE & co. 26, Vieille Levée.

PLOMB—1000 saumons en débarquement du steam boat Hellespont, à vendre par
30 juin CH. DOANE & Co. 60, rue Poydras.

TOILE d'emballage d'Allemagne de bonne qualité, à vendre en magasin par
30 juin HAGEDORN & CRAMER, 36 Royale

JAMBONS de Westphalie en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
30 juin 36 Royale

EMBALLAGE [illegible] à bas prix par HAGEDORN & CRAMER,
8 juin 36 Royale

AMANDES—40 balles douces écossées, à vendre par
8 juin CUCULLU, LAPEYRE & co. 26, V. Levée.

CLOUS—[illegible] en débarquement de la barque Josephine, à vendre par WOOD & SIMMONS,
[illegible] 56, rue des Magasins.

ARTICLES DE PECHE—Les soussignés ont en vente un bel assortiment d'articles de pêche, tels que cannes, lignes en fil, crins et soie, hameçons, &c.
6 juin HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

PAILLASSONS de Canton—100 pièces qualité 4/4, 5/4 et 6/4, unis à carreaux, et de fantaisie, en débarquement du navire Louisa, et à vendre à BAS PRIX, en gros et en détail par
6 juin H. SCHOONMAKER, 37, Chartres

BROUETTES—1 douzaine des meilleures brouettes de Philadelphie, à vendre actuellement en débarquement du brick Joseph. S'adresser à
4 juin JAMES D. DENEGRE, 19, Douane.

WAGGONS, charrettes, &c.—Actuellement en débarquement du brick Joseph, de Philadelphie, un assortiment de waggons pour boeufs et chevaux, avec et sans capotes, charrettes, drays et brouettes &c. à vendre à bas prix pour du comptant.
4 juin JAMES D. DENEGRE, 19, Douane.

ROUES à charrettes—Un grand assortiment de roues de toutes dimensions, ainsi que les essieux, ressorts, pour habitants et charretiers, à vendre à bas prix par
6 juin JAMES D. DENEGRE, 19, Douane.

BOIS de Campêche—1000 quintaux bois de Campêche en débarquement de la goëlette Ny. Clay, de Yucatan, à vendre par
24 juin [illegible] 36, rue St. Louis.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Colombiana du Havre, les articles suivants: Un grand assortiment de lunettes en or, argent, acier, poudre double et triple et fourni [illegible] de couleur, et un assortiment de flacons, &c. [illegible] de la Banque des Améliorations.
Ils offrent à vendre les objets ci-dessus, une propriété [illegible]
30 mai CASTAING & LOMBARD, 55 Conti.

BILLETS DE LA SECONDE MUNICIPALITÉ REÇUS AU PAIR.

J. P. FREEMAN & Co, encoignure des rues du Canal et Magasins, ont en mains un grand assortiment d'habillemens qu'ils ont fait faire et qu'ils reçoivent constamment par les paquebots de New-York. Ils donnent leurs habits en gros et en détail pour du comptant, payable en billets de la seconde municipalité, au pair.
[illegible] mai

WAGGONS, charrettes, Roues &c.—Le soussigné a maintenant en mains et reçoit constamment en consignation de Philadelphie et offre à vendre:
10 waggons de Jersey, [illegible] et couverts.
5 do [illegible]
[illegible]
10 waggons [illegible] et chevaux,
5 do [illegible]
[illegible]
CHS. BYRNE,
156, Tchoupitoulas.

[illegible] les billets de la première et deux de la seconde Municipalité.
PRIESTLY & BEIN,
6 juin 10, Nouvelle Levée

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 5,937—Benjamin Florance vs. Thomas Kelly—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le lundi 1er d'août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre désigné par le No. treize, situé au faubourg Bouligny, mesurant quarante pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Mounter et Bouligny, sur cent vingt pieds de profondeur; le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes y attachés et en dépendant.
Conditions: comptant. L. A. DUCROS,
Shérif de la Cour de Commerce
30 juin—3f 30, 20 juillet 12

COUR DE COMMERCE—No. 5471—J. & L. Garnier vs. Antoine Lombard—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le samedi, 13 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Une portion de terre située en cette ville, à l'encoignure des rues Bourbon et Dumaine, ayant mesure anglaise 75 pieds à la première sur 90 pieds à la seconde. Ensemble avec les trois maisons en briques qui sont dessus.
Conditions, comptant.
L. A. DUCROS,
12 jt.11,20,13 Shérif de la Cour de Commerce

Charles Kohn Sauville vs. E. W. Gregory.

COUR DE COMMERCE—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le jeudi vingt-huit de juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le No. cinq, situé au faubourg Ste Marie, et formant l'angle des rues St. Joseph et du Commerce, autrefois Lafayette, mesurant 21 pieds de face à la rue St Joseph et 4 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette ou du Commerce, [illegible] ligne de division du lot No. six, 44 pieds 11 pouces [illegible] la ligne de division [illegible] No. quatre [illegible] la ligne 74 pieds [illegible] mesure anglaise; ensemble avec toutes les bâtisses [illegible] avec droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

2o. Un autre lot de terre désigné sous le No. six, situé au même faubourg mesurant 23 pieds 8 pouces de face à la rue Lafayette ou du Commerce, sur 76 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant aux héritiers Gravier, et 60 pieds 11 pouces de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot Nos quatre et cinq, et 24 pieds 7 pouces de largeur dans le fond; le tout mesure anglaise. Ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

Aussi qu'il appert au plan fait par Charles F. Zimpel, député arpenteur général des Etats Unis le 2 juin 1833, et annexé à un acte passé devant W. Y. Lewis, notaire public, en date du 30 mars 1837.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L. A. DUCROS,
Shérif de la Cour de Commerce.
12 juil—3f. 12, 21 et 26

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut:

Attendu que T. R. HYDE et ISAAC P. CLAPP, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée, le neuvième jour de juin de l'année 1842, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication du présent avis, pourquoi ladite vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le sixième jour de juin A D 1842, en vertu de deux writs de fieri facias émanés en vertu de jugements de cette Cour, l'un rendu le dixneuvième jour de mai A. D. 1840 dans l'affaire intitulée T. R Hyde vs. J J Hall, No. 1409 du docket de cette Cour, et l'autre rendu ledit dixneuvième jour de mai A D 1840 dans l'affaire de Isaac P Clapp vs. J J Hall, No. 14 7 du docket de cette Cour, à laquelle vente T R Hyde s'est rendu acquéreur de la première propriété ci-après décrite pour le prix de $1101, et Isaac P Clapp de la seconde propriété ci-après décrite pour le prix de $1510 payable au comptant.

Description de la première propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro six situé au faubourg Delord dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Freyterre, Delord et Foucher, au coin des rues Delord et [illegible], à une distance de [illegible] pieds de l'encoignure de la rue Delord, dans lequel lot se trouvent et se [illegible] mesure anglaise, bornée d'un côté par le lot N° [illegible] et d'autre côté par [illegible], ensemble tous les droits, titres et privilèges y appartenant. Description de la seconde propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro sept situé au faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Freyterre, Delord et Foucher, mesurant vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Delord, sur une profondeur de cent seize pieds, entre lignes parallèles, jusqu'à la ligne qui le sépare des lots nos. [illegible] [illegible] borné d'un côté par le lot N° six et de l'autre par le lot No [illegible], ensemble toutes les bâtisses, droits, titres et privilèges y appartenant.

2o. Aussi une certaine portion de terrain désignée sous le No. [illegible] dans le même îlet et faubourg, une portion de terrain mesurant cinq pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de cent seize pieds entre lignes parallèles, jusqu'à la même ligne, le tout mesure anglaise, bornée d'un côté par le lot neuf et de l'autre par le reste dudit lot No. [illegible], ensemble toutes les bâtisses, droits, titres et privilèges y appartenant.

(L. S.) En foi de quoi j'ai apposé le sceau de la dite Cour et mon nom, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce dix huitième jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante deux et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante-sixième.
21 juin—2f 4, 6 F. DEVEREUX, Dép. Greffier.

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE,

Reçue par la Faculté de Paris en 1834, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Becquet dans le logement que celle-ci occupait rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'étude; sa réception en 1837 dans la société médicale d'accouchement, instituée sous le patronage de S. M. la Reine des Français, et la mention [illegible] de Paris et un certificat honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 dec—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME FERRIOT sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clientes qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne No. 114, entre Bourbon et Dauphine. [illegible] de 25 ans [illegible] Madame Vve Frémaux, [illegible] recommandée par le docteur Gau [illegible]
13 juin

MADAME TRIDON maîtresse sage femme reçue à l'Ecole de médecine de Paris [illegible] la faculté de médecine de cette ville [illegible] une ancienne demeure de Mme. Monet [illegible] rue Royale entre St. Pierre et Toulouse [illegible]
17 juin

LOISON & SILVESTRE, No 36 rue de Chartres, offrent à vendre une nouvelle réception de prix et quantités [illegible] marques des plus [illegible] ci-dessous ou exprimés:
30 barriques vin rouge de Bordeaux, qualité supérieure très convenable pour famille,
1000 caisses de St-Julien, St-Estèphe, Château Margaux, Haut Brion, Léoville, Lafitte &c, en barils et 1/2 barils de divers prix et qualités, pour familles ou restaurants,
100 barils vin blanc, qualités de choix et ordinaires,
100 caisses do en barils et 1/2 barils, do,
15 do de vins de Cassis, qualité supérieure en 1/2 barils.
15 do vin muscat de Frontignan en barils et demi barils,
10 do vin de Malaga do,
100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure et garantie,
60 caisses absynthe suisse garantie,
100 pipes eau de vie de cognac de preuve,
5 barils do. 100 paniers anisette de Bordeaux,
100 caisses liqueurs fines et surfines assorties,
10 do Marasquin,
25 do fruits à l'eau de vie, grands flacons de litre
25 do fruits au jus assortis de 6 sortes par caisse,
20 do fruits au sirop,
50 boites sardines à l'huile,
150 do petits pois,
20 do pâtés truffes très convenables pour parties de campagne,
20 caisses anchois,
10 do olives,
4 balles amandes tendres,
200 boites, demi et quart de boites raisins de Malaga,
20 caisses macaroni et vermicelle,
20 paniers huile surfine,
Chez LOISON & SILVESTRE,
36 rue de Chartres, et magasin 36 rue Vieille Levée,
20 juin entre Bienville et Conti.

BEAUX FUSILS—Les soussignés offrent à vente un grand assortiment de beaux fusils à deux coups des meilleures manufactures, parfaitement garantis et solides. Aussi, articles de chasse tels que ceintures, poires à poudre, sacs, capsules anglaises &c.
Aussi—Carabines et pistolets de Derlett, à vendre par
23 mai HYDE & GOODRICH, 15, Chartres

HABILLEMENTS D'ETE—Reçu par les navires Ruffin et Fasange, un très joli assortiment des articles ci-dessous pour être vendus en gros et en détail:
Redingotes en mérinos,
Paletots do et en coutil,
Habits do à la française,
Pantalons mérinos, coutil et étoffes légères,
Articles pour tailleurs.
Mérinos triple et double chaîne très qualité,
Do façonné, dessins nouveaux,
Coutil diverses qualités.
Boutons, doublures, ganses, &c. &c.
Articles pour dames.
Echarpes dentelles, voilettes fil blanches et noires, chapeaux et capottes batiste et paille, manchettes, cols brodés [illegible]
Aussi—Habillements en mérinos pour enfants.
Les soussignés ne désirant vendre que pour du comptant leurs prix seront réduits au plus bas possible.
Vve DECAUX & NOEL.
26 fév 95, rue Chartres encoignure Conti

$10 DE RECOMPENSE.

POUR la prise du mulâtre foncé JIM NELSON, qui est parti de la presse à coton d'en bas, le mois dernier; il est de forte taille, environ 6 pieds 3 pouces, un peu bancal et a une cicatrice sur la joue droite. Il portait une paire de pantalons [illegible] Les capitaines de [illegible] d'employer [illegible] sont requis de ne pas lui donner asile.
D. F. GUEX, secrétaire.
1er av

$40 DE RECOMPENSE.

SONT partis marrons de la presse d'en bas, le nègre JIM WILLIAMS, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 3 pouces; il a une figure large, et un peu [illegible] grave en parlant, et est un peu forgeron et ingénieur.

Le nègre JERRY HOBANS, âgé d'environ 40 ans, taille 5 pieds 6 pouces, a aussi une figure très large, nez plat et de grosses lèvres, il éprouve de la difficulté en parlant. Il portait lorsqu'il est parti une capote de surtout de matelot.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera l'un d'eux ou le logera dans une geôle quelconque.
Nelle Orléans, le 1er mai 1842. D. F. GUEX, secrétaire.
3 mai

GEOLE DE POLICE—1re MUNICIPALITE.

Dépôt Général pour les Esclaves marrons. DETENU au dépôt général le dénommé ou nègre nommé FRANCK, se disant appartenir à M. Louis Brown, de Monroe, (Arkansas), âgé d'environ dix sept à dix huit ans, taille d'[illegible] pieds, ne parlant qu'anglais.

Ce nègre ayant déjà été annoncé comme détenu à la geôle de police sera vendu dans le délai prescrit par la loi s'il n'est pas réclamé avant ce temps.
ED. PLANCHARD, Gardien de la Geôle.
13 mars—3f de cette [illegible]

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT donnés à celui qui arrêtera et remettra le nègre [illegible] DALGER, âgé d'environ 28 ans [illegible] [illegible]
[illegible] JARVIS & ASHBRIDGE.
7 juil

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment en débarquement du navire Kentucky, à vendre [illegible]
7 mai